



Déchets verts – Biodéchets



Les déchets verts ménagers **acceptés** sont :

- ✓ Restes de repas crus et cuits (sauf poisson, viande et os)
- ✓ Épluchures, fruits et légumes non consommables, noix
- ✓ Coquilles d'œufs, marc de café et thé
- ✓ Fleurs coupées et plantes en pots sans le pot
- ✓ Tontes de gazon et feuilles
- ✓ Déchets végétaux de jardin
- ✓ Litières végétales (paille, sciure, copeaux pour petits animaux)

Les déchets verts ménagers **non-acceptés** sont :

- ✗ Restes de viande crus ou cuits, os, huiles, sachets et capsules de thé et café
- ✗ Lavures de restaurants et autres établissements publics
- ✗ Ordures ménagères, tubes, berlingots
- ✗ Litières minérales (sable à chat, graviers) et excréments d'animaux
- ✗ Attaches, ficelles, sacs d'aspirateur, filtres divers
- ✗ Mégots de cigarettes, cendres de bois, suie
- ✗ Copeaux de tronçonnage, bois traité
- ✗ Plantes à problèmes (rumex, chardons, néophytes)
- ✗ Vaisselle, sacs et langes biodégradables
- ✗ Papier, matières plastiques, déchets métalliques, conserves, boîtes
- ✗ Piles, débris de verre ou de porcelaine, terre cuite, pierres et cailloux

Les collectes de déchets verts (biodéchets) sont méthanisées et valorisées au travers de l'installation de biogaz et contribuent ainsi à la protection du climat.



Branches

Les branchages ou tailles de haies allant jusqu'à 12 cm de diamètre sont repris lors des tournées spéciales branches, une fois par mois, déposés en vrac dans le conteneur ou en fagots attachés de 120 cm de long, 30 cm de diamètre et pesant au maximum 20 kg.

- ✓ Branches et arbrisseaux
- ✓ Tailles d'arbres et de haies
- ✓ Sapins de Noël (sans décoration)

Les tournées consacrées aux branches sont entièrement dédiées au compostage.